

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **05 octobre 2022 à 16 h 30** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau, Patrick Delforge, Alain Laprade ainsi que Mesdames Pamela Nantel trésorière, Karina Verdon directrice générale de Coteau-du-Lac et Messieurs Jacques Legault secrétaire et Marco Jean trésorier adjoint de la municipalité Les Coteaux tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 30 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2468-10-22 Ouverture de l'assemblée extraordinaire

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2469-10-22 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 05 octobre 2022

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du Budget 2023;
4. Parole à l'assistance;
5. Levée de l'assemblée extraordinaire du 05 octobre 2022.

ADOPTÉE

2470-10-22 Adoption du Budget 2023

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve le budget de la Régie d'Assainissement des Coteaux pour l'exercice 2023, lequel indique des revenus et dépenses de 2 028 390.00\$ et des quotes-parts de 397 860.00\$ pour la Ville de Coteau-du-Lac et de 368 434.00\$ pour la municipalité Les Coteaux.

ADOPTÉE

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2471-10-22 Levée de l'assemblée extraordinaire du 05 octobre 2022

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 05 octobre 2022 soit levée à 16 h 40

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire